L'abolition de l'esclavage

Documents

Victor Schœlcher : son combat pour la liberté

Victor Schœlcher (1804–1893)
Il s'est battu pour la défense des droits des plus faibles et pour l'abolition de l'esclavage.

Pourquoi Victor Schœlcher s'est-il engagé pour l'abolition de l'esclavage ?

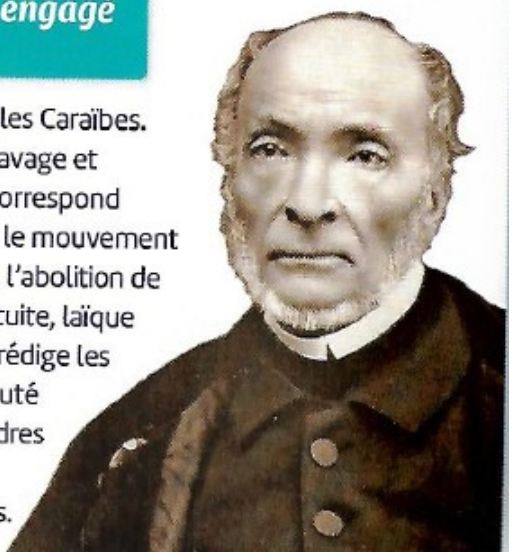

Victor Schœlcher voyage au Mexique, à Cuba, dans les Caraïbes. Il y découvre le système colonial, l'horreur de l'esclavage et s'engage dans la lutte pour l'abolition. Ce combat correspond à ses idées démocratiques : engagé très jeune dans le mouvement républicain, il milite aussi pour le suffrage universel, l'abolition de la peine de mort, le droit des femmes et l'école gratuite, laïque et obligatoire. En 1848, il préside la commission qui rédige les décrets sur l'abolition de l'esclavage et devient député de Martinique puis de Guadeloupe. En 1949, ses cendres sont transférées au Panthéon en hommage à son engagement pour la liberté de tous les êtres humains.

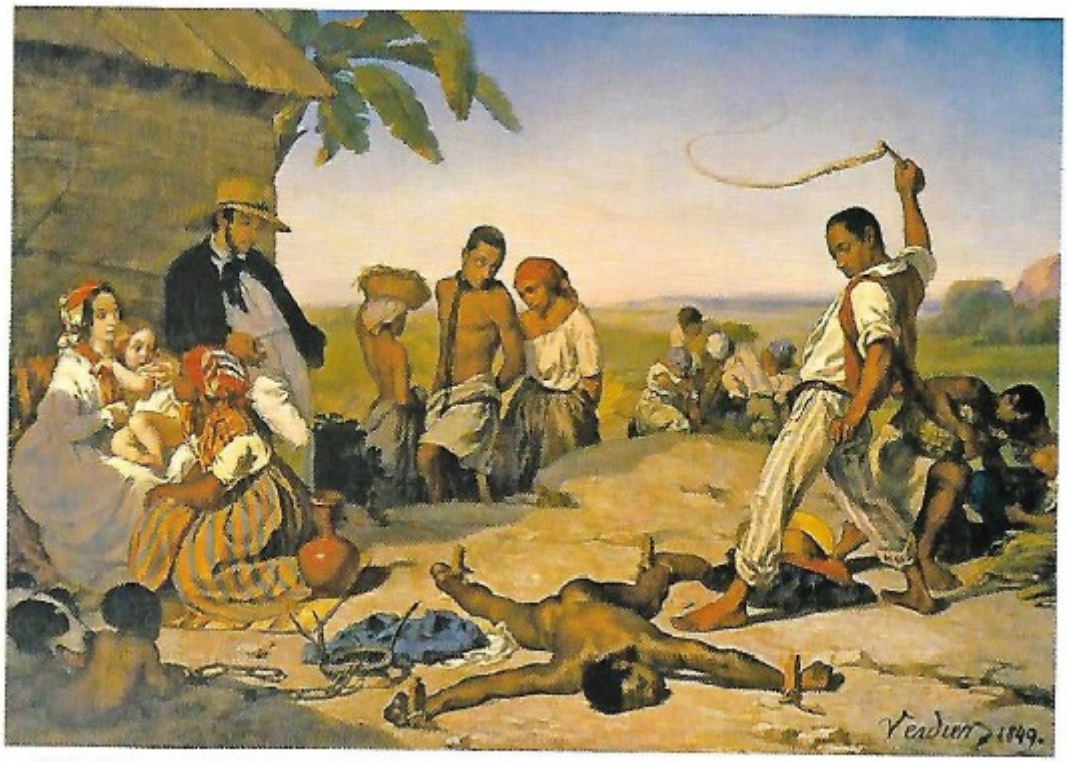

Le Châtiment des quatre piquets dans les colonies, huile sur toile de Marcel Verdier (2,65 x 2 m), 1843, The Menil Foundation, Houston (Texas, États-Unis).

L'abolition de l'esclavage

Documents

3 L'abolition de l'esclavage en France

« **Article 1.** L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. À partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits. »

Décret d'abolition du 27 avril 1848, fait à Paris, en Conseil du gouvernement.

AIDE VISUELLE

1. Joseph Sarda-Garriga, gouverneur de l'île, tenant le décret d'abolition.
2. Les symboles républicains : justice, fraternité, égalité, liberté.
3. Les outils utilisés par les esclaves.
4. Une femme et son enfant, symboles de la prospérité à venir.
5. La cheminée de l'usine de canne à sucre.

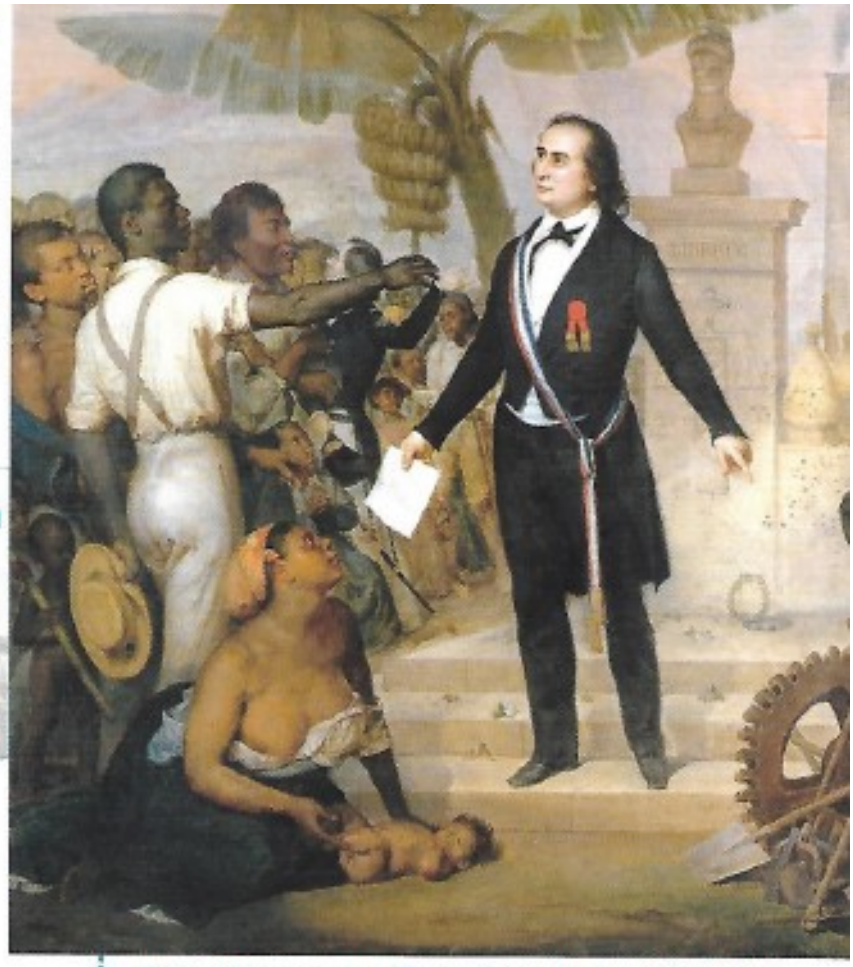

Peinture d'Alphonse Garreau, *L'Émancipation à la Réunion le 20 octobre 1848*, 1849, 127 x 107 cm. Musée du Quai Branly, Paris.

VOCABULAIRE

L'abolition de l'esclavage : voir p. 101.
L'émancipation : l'action de se dégager d'une domination.
La traite : le commerce et le déplacement forcé d'esclaves noirs.

4 Quel avenir pour les esclaves affranchis ?

Alors que les États-Unis s'acheminent vers l'abolition de l'esclavage dans tous leurs États, un géographe français se questionne sur le sort qui sera réservé aux anciens esclaves.

« Mais qu'importerait l'émancipation des esclaves, si les Noirs affranchis ne trouvaient que la haine ou le mépris chez leurs concitoyens, et devaient toujours mener une existence de parias au milieu des merveilles de la république américaine ? Les nègres libérés peuvent-ils espérer maintenant l'égalité des droits, ou bien continuera-t-on de les opprimer et de les reléguer, comme indignes, dans les bas-fonds de la société ? Là est vraiment le nœud de la question des races dans l'Amérique anglo-saxonne. »

Élisée Reclus, « De l'esclavage aux États-Unis », article pour *La Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1863.

Au nom du peuple français, le gouvernement provisoire, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine [...] [et qu'il] est une violation flagrante du dogme républicain « Liberté, égalité, fraternité », décrète :

Art. 1er – L'esclavage [est] entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises.

Décret d'abolition de l'esclavage, 27 avril 1848 (extrait).

L'abolition de l'esclavage

Documents

1 L'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848

4 mars : à Paris, Victor Schœlcher est nommé président de la commission d'abolition de l'esclavage.
27 avril : décret du gouvernement provisoire abolissant l'esclavage dans les colonies françaises.
22 mai : à la Martinique, insurrection des esclaves dans le nord de l'île. Le lendemain, proclamation de l'abolition immédiate (73 500 « nouveaux libres »).
27 mai : à la Guadeloupe, proclamation de l'abolition immédiate (87 000 « nouveaux libres »).
10 juin : en Guyane, proclamation de l'abolition, effective le 10 août (12 500« nouveaux libres »).
20 octobre : à la Réunion, proclamation de l'abolition, effective le 20 décembre (62 000« nouveaux libres »).

2 ***L'Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises*, François-Auguste Biard, 1849**
Huile sur toile (392 × 260,5 cm), musée du château de Versailles.

3 Extraits du décret d'abolition de l'esclavage, 27 avril 1848

Au nom du Peuple français.
Le Gouvernement provisoire de la République,
Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ;
Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ;
Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain : « Liberté – Égalité – Fraternité » [...]
Décrète :
Article 1er – L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. À partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits.
Art. 5 – L'Assemblée nationale règlera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons.
Art. 6 – Les colonies purifiées de la servitude et les possessions de l'Inde seront représentées à l'Assemblée nationale.

« Les décrets du 27 avril 1848 », www.lesabolitions.culture.fr.

1 L'avis d'un philosophe des Lumières

«Après avoir parcouru l'histoire de l'esclavage, depuis son origine jusqu'à nos jours, nous allons prouver qu'il blesse la liberté de l'homme, qu'il est contraire au droit naturel et civil, qu'il choque les formes des meilleurs gouvernements, et qu'enfin il est inutile par lui-même. [...] Tous les hommes ayant naturellement une égale liberté, on ne peut les dépouiller de cette liberté, sans qu'ils y aient donné lieu par quelques actions criminelles. [...] Les peuples qui ont traité les esclaves comme un bien dont ils peuvent disposer à leur gré, n'ont été que des barbares.»

Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, L'*Encyclopédie*, article «Esclavage» du chevalier de Jaucourt, 1755.

Pays	Abolition de la traite	Abolition de l'esclavage
Grande-Bretagne	1807	1833
France	1831	1848
États-Unis	1807	1865
Espagne	1880	1886 (Cuba)
Brésil	1850	1888

L'abolition de l'esclavage

Documents

2 L'action des Britanniques

Lithographie d'Alexis Perrassin, *Le Droit de visite* d'après F. A. Biard, 1846. Musée d'Aquitaine, Bordeaux.

Après avoir aboli la traite en 1807, les Britanniques créent le *West Africa Squadron* pour lutter contre la traite qui perdure. Cette patrouille de navires est chargée d'arrêter les navires négriers clandestins. Les esclaves sont ici délivrés.

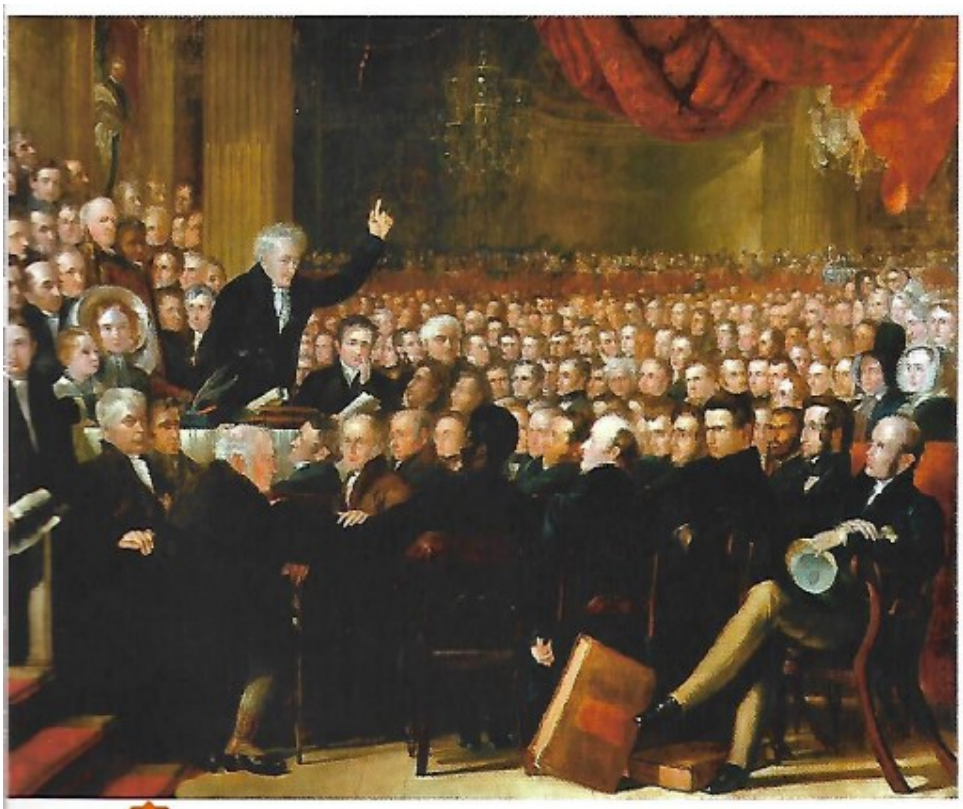

3 La Convention mondiale contre l'esclavage

La Convention mondiale contre l'esclavage se tient à Londres en juin 1840, sous la présidence de Thomas Clarkson, célèbre abolitionniste anglais. Seulement trois hommes noirs sont présents.

The Anti-Slavery Convention, Benjamin Haydon, 1841, 297 x 384 cm, National Portrait Gallery, Londres.

Chronologie

1794	Première abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.
Mai 1802	Bonaparte rétablit l'esclavage pour satisfaire les propriétaires d'exploitations agricoles.
1822	Échec de la révolte d'esclaves au Carbet (Martinique).
1833	Abolition de l'esclavage au Royaume-Uni.
1834	Création de la Société française pour l'abolition de l'esclavage.
27 avril 1848	La IIe République abolit définitivement l'esclavage.
10 mai 2001	La loi Taubira reconnaît la traite et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité.

L'abolition de l'esclavage

Documents

1 Victor Schœlcher et l'esclavage

« Que l'esclavage soit ou ne soit pas utile, il faut le détruire ; une chose criminelle ne doit pas être nécessaire. [...] La violence commise envers le membre le plus infime de l'espèce humaine affecte l'humanité entière ; chacun doit s'intéresser à l'innocent opprimé[1], sous peine d'être victime à son tour, quand viendra un plus fort que lui pour l'asservir. [...] Autant que qui que [ce] soit nous apprécions la haute importance politique et industrielle des colonies, [...] et cependant c'est notre cri bien décidé, pas de colonies si elles ne peuvent exister qu'avec l'esclavage. »

Victor Schœlcher, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, 1842.

1. Ici, un esclave.

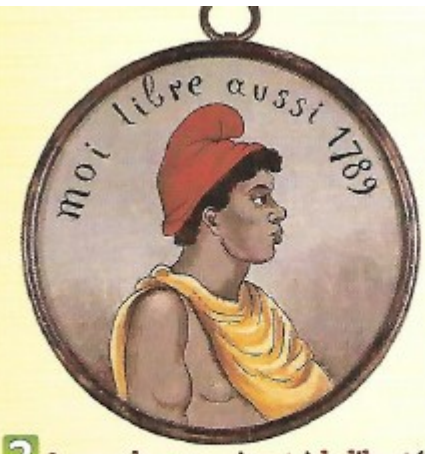

2 Les esclaves aspirent à la liberté

Médaillon, 1789, Bibliothèque nationale de France.

3 L'abolition de l'esclavage proclamée à la Convention le 16 janvier 1794

Nicolas A. Monsiau, dessin à la plume rehaussé de gouache, musée Carnavalet, Paris.

L'abolition de l'esclavage

Documents

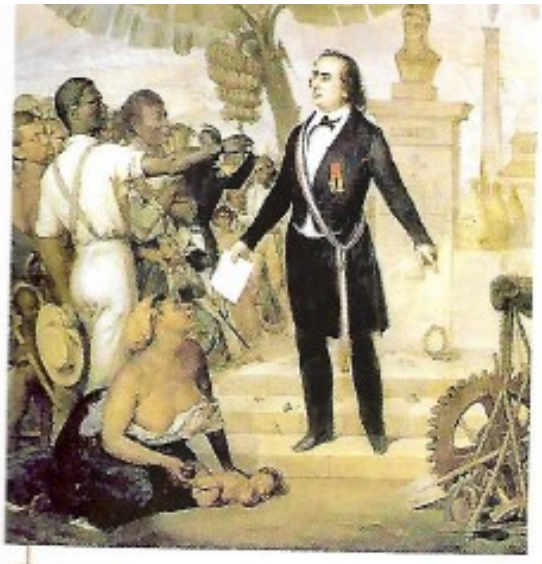

4 ***L'Émancipation[1] à la Réunion*, Alphonse Garreau, 1848**

Huile sur toile (127 × 107 cm), musée du Quai-Branly, Paris.

1. Synonyme d'affranchissement.

5 **Où les anciens esclaves vont-ils aller travailler ?**

Sur les habitations (plantations) où vous êtes actuellement, il existe des cases, des terrains à vivre sur lesquels le propriétaire doit compter pour loger et établir les travailleurs nécessaires à son exploitation. Ces cases, ces terrains ont une valeur proportionnelle dans l'ensemble de la propriété. Si vous y demeurez, vous devrez en compensation au propriétaire un loyer ou un certain temps de travail, la justice le veut ainsi. Et comme quelque part que vous alliez vous aurez toujours à envisager en première ligne cette obligation, je vous engage à examiner avant de changer de lieu, si vous y avez avantage, s'il ne vaut pas encore mieux conserver des cases et des abattis [cabanes] auxquels vous êtes habitués plutôt que d'aller faire des essais ailleurs, où les premiers temps seront nécessairement difficiles puisque tout y sera à créer.

Extraits de la proclamation du Commissaire général de la République aux Noirs de Guyane, 15 juillet 1848. Archives départementales de la Guyane.

6 **Des droits fragiles**

Un propriétaire qui emploie plusieurs associés « nouveaux libres » veut exclure de sa plantation la femme de l'un d'eux. Le commissaire de police lui répond :

Toute femme mariée a le droit de rester dans la case de son mari, quand bien même elle ne ferait pas partie de l'association ; mais elle n'a aucun droit à d'autre portion de terre ni de case que celle de son mari, lequel doit faire partie de la société pour avoir le droit de rester sur l'habitation (plantation).

Marie-Apolline se dit mariée avec le sieur Laurencin, qui est attaché à votre propriété comme faisant partie de l'association ; elle a donc le droit de rester sur la propriété.

Par la suite, le commissaire de police écrit au propriétaire :

Ainsi pour vous débarrasser de la citoyenne Laurencin, qui a le droit, comme femme mariée, de rester chez son mari, il faut que vous portiez cette affaire devant le jury [tribunal], qui prononcera sans doute l'exclusion du citoyen son mari, qui entraînera celle de la femme.

Salut et fraternité.

Signé : Lonchant

Cité par Victor Schœlcher, *La Vérité aux ouvriers et cultivateurs de la Martinique*, 1849.

L'abolition de l'esclavage

Documents

1 La République abolit l'esclavage

Huile sur toile de François-Auguste Biard, 261 × 291 cm, 1849. Musée national du château de Versailles.

Le gouvernement provisoire, considérant que l'esclavage est une violation flagrante de la devise républicaine Liberté, Égalité, Fraternité, décrète (art. 1er) : « l'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises » ; (art. 5) : « l'Assemblée nationale réglera le montant de l'indemnité qui devra être accordée aux colons ». D'après le décret du 27 avril 1848.

1 Une pétition des « hommes de couleur »

L'émancipation des esclaves sera un acte d'humanité, de justice et de bonne politique ; nous l'appelons de tous nos vœux, réprouvant à l'avance toutes les résolutions opposées. Avec elle renaîtront la sécurité, l'ordre et la tranquillité ; avec elle le travail libre et salarié remplacera le travail forcé et humiliant qui démoralise et le maître et l'esclave ; par elle se formeront des liens de famille incompatibles avec l'état d'esclavage quel qu'il soit.

Pétition de 191 « hommes de couleur » de la Martinique en faveur de l'abolition de l'esclavage, adressée à la Chambre des députés, 24 novembre 1836.

2 Victor Schœlcher, une figure de l'abolition de l'esclavage

Nulle part, [les Noirs] ne sont admis dans la société des Blancs ; aux champs ou à la ville, on les traite comme de véritables animaux domestiques, on leur refuse leur titre d'Hommes, et il n'est pas d'Européen qui n'ait frissonné d'horreur et de honte en voyant les esclaves traînés sur les marchés ou dans les ventes comme nous y conduisons nos bœufs. [...]

Il est avéré aujourd'hui que l'humanité et la liberté peuvent s'allier avec la préservation des colonies, et par conséquent de leurs produits. Les Nègres[1] ne sont pas indispensables aux plantations.

Victor Schœlcher, journaliste et militant anti-esclavagiste, « Des Noirs », *Revue de Paris*, 1830.

1. Terme couramment employé, au XIXe siècle.

L'abolition de l'esclavage

Documents

Cette gravure anonyme est une commande réalisée la même année que l'événement qu'elle commémore : la fête célébrée pour l'abolition de l'esclavage, quinze jours après sa proclamation, le 18 février 1794. Cette œuvre met en scène l'alliance des sans-culottes et des esclaves noirs, égaux et solidaires dans la lutte contre l'oppression.

1. Le Génie de la liberté et de philosophie
2. Chaumette et deux secrétaires qui notent son discours pour la Convention
3. Le premier député noir de la Convention, Jean-Baptiste Belley, représentant de Saint-Domingue
4. Députés de la Convention et sans-culottes